

Chapitre 7

Afrique subsaharienne

Ce chapitre se penche sur les flux migratoires récents et les diasporas des pays d'Afrique subsaharienne vers la zone OCDE. Il montre qu'en 2010, environ 330 000 nouveaux migrants de la région se sont installés dans les pays de l'OCDE, soit 6 % environ du total des flux d'immigration. En 2005/06, il y avait 4 millions d'émigrés, âgés de 15 ans ou plus, à quitter la région pour les pays de l'OCDE, dont 49 % étaient des femmes et 36 % détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. Le taux d'émigration total pour les migrants âgés de 15 ans et plus n'est que de 1 % pour la région dans son ensemble, mais le taux d'émigration des personnes très qualifiées est le plus élevé jamais enregistré : 13.3 %. Pour ce qui est des défis futurs, ils sont liés notamment à la persistance de l'émigration très qualifiée et à la nécessité de trouver des formes nouvelles et plus efficaces de coopération internationale, afin de réduire les coûts et maximiser l'impact des migrations sur le développement des pays d'origine.

Ce chapitre contient également 34 notes par pays : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

1. Évolution historique des migrations

En 2010, le PIB moyen par habitant de l'Afrique subsaharienne, qui comprend 40 pays, s'élevait à 1 300 USD (en parité de pouvoir d'achat, PPA). La conjonction d'un niveau de vie très bas et d'un taux de pauvreté élevé, de 70.1 % en moyenne (taux de pauvreté calculé par rapport à un seuil de revenu de 2 dollars par jour, PPA), est l'un des principaux facteurs internes de l'émigration, non seulement à partir de la région, mais aussi au sein de celle-ci en raison des grandes disparités entre pays. En outre, l'augmentation rapide de la population (+2.5 % en 2010), dont près des deux tiers sont âgés de moins de 24 ans, et un meilleur accès à l'éducation exercent une pression démographique, créent des tensions sur le marché du travail qui incitent à émigrer tout en déterminant les mouvements migratoires dans la région.

À ces caractéristiques s'ajoutent l'instabilité politique, l'aggravation des conflits ethniques, la persistance des difficultés économiques, la pauvreté et la dégradation de l'environnement ; autant d'éléments qui font de l'Afrique subsaharienne une région où la population est très mobile. Bien que les migrations dans cette région suscitent depuis quelques dizaines d'années un intérêt croissant de la part des chercheurs et des responsables politiques, on ne sait pas grand-chose des flux et des effectifs de migrants en direction et en provenance de la région, ainsi qu'en son sein. Cela est dû principalement aux déficiences des registres d'état-civil et à l'absence de données adéquates, mais également à la tradition du nomadisme, à l'existence de groupes ethniques traversant les frontières et à la porosité de celles-ci. Dans ce contexte, il est difficile d'appliquer le concept de migration dans son acception habituelle et de mesurer les mouvements migratoires.

Le décompte des personnes nées dans un pays d'Afrique subsaharienne et vivant à l'étranger ne fait pas l'unanimité, mais les Nations Unies¹ estimaient en 2005 à quelque 16 millions le nombre d'émigrés subsahariens dans le monde. Cet effectif augmente régulièrement depuis 1960, tout en fluctuant beaucoup en fonction des situations géopolitiques et socio-économiques. Sa progression a été sensible après les mouvements d'indépendance, culminant pendant la période 1975-80 (+5 %), avant de ralentir au cours des années 80 et au début des années 90. Une baisse s'est produite de 1995 à 2000 (-1 % par an), puis le rythme de progression s'est stabilisé à 1 % par an pendant la période 2000-05. Trois éléments principaux ressortent de l'analyse de l'émigration :

- l'Afrique subsaharienne représente une part marginale et décroissante de la population mondiale des émigrés, qui est passée de 10 % en 1990 à 8 % en 2005 ;
- comme le taux de croissance démographique en Afrique subsaharienne dépasse largement l'augmentation du nombre des migrants internationaux originaires de la région, son taux global d'émigration fléchit régulièrement depuis 1990 et reste relativement bas, s'établissant à 2.2 % en moyenne en 2005 ;
- on reconnaît désormais que l'essentiel des mouvements migratoires ont lieu au sein même de la région.

Selon une estimation des Nations Unies de 2005, il y avait entre sept à dix millions de migrants au sein de la région, soit plus de 60 % du total des migrants subsahariens, ce qui donne de l'Afrique l'image d'un grand espace migratoire. Les flux de population intra-régionaux antérieurs à l'époque coloniale étaient dus à des traditions ancestrales comme le nomadisme, mais aussi au caractère saisonnier des activités agricoles qui exigeait des migrations de court terme et des migrations circulaires. Ces flux intra-régionaux ont été développés et encouragés pendant la période coloniale afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des zones où l'emploi augmentait fortement, puis ils ont continué après les indépendances. L'une des caractéristiques majeures de ce phénomène est qu'il reste très concentré. Les migrations intra-régionales partent des pays enclavés du Sahel vers plusieurs destinations : les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, les grandes plantations du Kenya, de Tanzanie et d'Ouganda en Afrique de l'Est, les pays producteurs de minerais et de pétrole, comme le Gabon et la République démocratique du Congo (RDC), en Afrique centrale. Elles sont alimentées par plusieurs facteurs comme l'urbanisation rapide et le dépeuplement des campagnes, la création de zones économiques et monétaires régionales, comme la CEDEAO (1975) et la CEEAC (1994) ; ainsi que l'émergence des pays d'Afrique du Nord et l'apparition de nouveaux « Eldorados » africains, tels que le Nigéria, le Gabon, l'Afrique du Sud et le Botswana. Toutefois, la configuration des migrations intra-régionales change constamment sous l'effet du haut degré d'instabilité et de précarité du continent.

Les flux d'émigration africains se dirigent principalement vers les pays de l'OCDE, qui accueillaient en 2005 entre 30 à 40 % des émigrés subsahariens. L'émigration a été encouragée après la Deuxième guerre mondiale par des accords d'accueil de travailleurs, principalement en Europe, mais elle s'est vraiment intensifiée après la décolonisation, pendant la période 1975-80, en réaction à la prospérité économique et pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre, en particulier dans les métiers non qualifiés. Par la suite, le mouvement s'est ralenti. L'émigration a été dominée par des raisons familiales et humanitaires jusqu'à la fin des années 90, puis de nouveau par des motifs de travail depuis 2000, bien que limitée par des lois sur l'immigration de plus en plus restrictives. Les mouvements migratoires restent fortement déterminés par des liens historiques et coloniaux ainsi que par la communauté de langue. Toutefois, l'application de politiques d'immigration sélectives dans les pays d'accueil traditionnels ainsi que le boom économique de l'Europe méridionale et orientale ont à la fois renforcé l'émigration vers l'Amérique du Nord et redéployé les flux depuis une dizaine d'années vers de nouveaux pays de destination comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce. La crise économique de 2008 a mis un terme à ces évolutions récentes. Au total, les émigrés subsahariens vivant dans les pays de l'OCDE restent très concentrés, puisque dix pays (dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et le Portugal) accueillent l'essentiel de cette population (plus de 90 %).

Outre ces migrations volontaires (pour raisons familiales et de travail), on doit mentionner dans le cas de l'Afrique subsaharienne l'importance de l'émigration « forcée ». En effet, l'instabilité politique, les conflits et les guerres civiles sont les causes majeures des migrations au sein du continent au cours des trente dernières années. En 2005, selon les données du HCR, l'Afrique subsaharienne était la région du monde comptant le plus grand nombre de réfugiés (2.7 millions), à telle enseigne qu'ils représentaient plus de 15 % de la population totale d'émigrés issus de la région. En outre, le changement climatique et la désertification continuent à faire augmenter le nombre de « réfugiés environnementaux », estimé à quelque 7 millions à la fin des années 90.

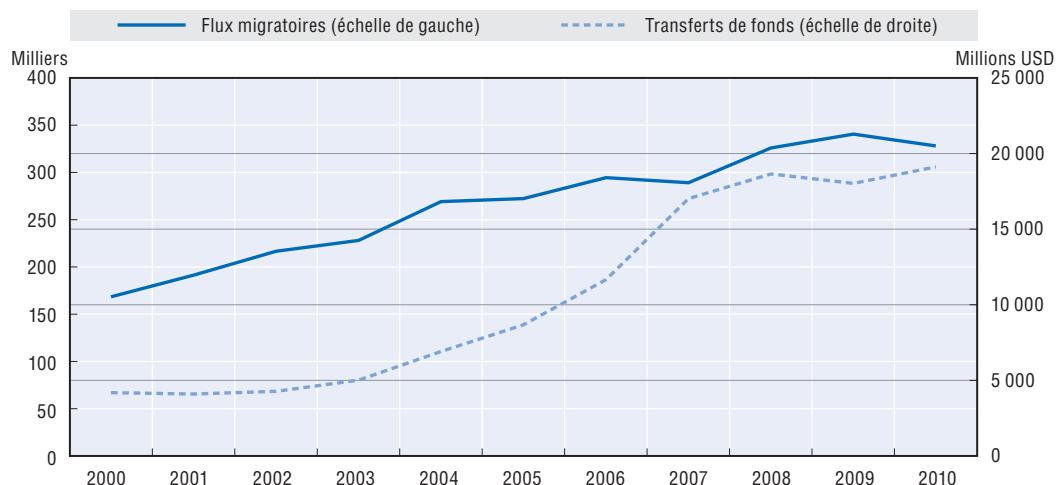
2. Caractéristiques actuelles des populations émigrées

Flux et effectifs

En 2010, quelque 328 000 migrants en situation régulière originaires d'Afrique subsaharienne se sont installés dans un pays de l'OCDE (graphique 7.1). Les flux migratoires en provenance de cette région ont légèrement diminué (de 4 %) entre 2009 et 2010 (-15 %), la crise financière de 2008 ayant durement touché les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée dans lesquels les émigrés sont surreprésentés (BTP, distribution, etc.). Toutefois, le recul est faible par rapport à l'augmentation de plus de 100 % des flux migratoires d'Afrique subsaharienne à destination de la zone OCDE au cours des dix années précédentes.

Les transferts de fonds des émigrés en Afrique subsaharienne ont progressé fortement et régulièrement au cours de la période 2000-09, passant de moins de 4 milliards USD en 2000 à 18 milliards USD en 2010. Cette hausse peut s'expliquer par le nombre croissant d'émigrés subsahariens, mais aussi par la baisse des transferts effectués via des canaux informels et non comptabilisés auparavant. Plusieurs pays ont reçu au moins 1 milliard USD de fonds en 2010 (Nigéria, 10 milliards USD ; Kenya, 1.8 ; Sénégal, 1.4 ; Soudan, 1.4 ; Afrique du Sud, 1.1). Ces fonds représentent environ 3.7 %, en moyenne, du PIB dans la région – 23 % au Lesotho, 10.7 % au Togo, 10.4 % au Sénégal, 10.2 % en Gambie et un pourcentage relativement élevé dans les petits pays insulaires (le Cap-Vert, par exemple).

Graphique 7.1. Flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne vers les pays de l'OCDE, et transferts de fonds, 2000-10



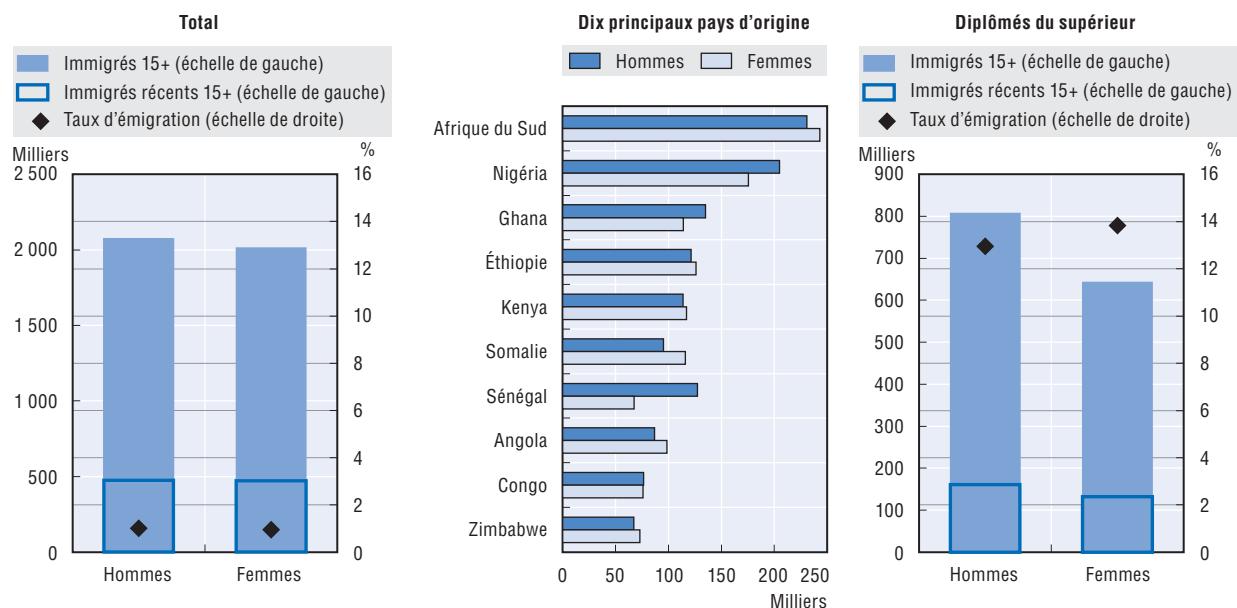
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Banque mondiale.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932686197>

En ce qui concerne les effectifs d'émigrés, on comptait en 2005/06 dans les pays de l'OCDE à peu près 4.1 millions de personnes âgées de 15 ans et plus nées en Afrique subsaharienne, dont 948 000 émigrés récents (personnes résidant depuis cinq ans ou moins dans le pays de destination) (graphique 7.2). Bien que le nombre d'émigrés venant de cette région ait progressé de 1.1 million au cours de la période 2000-2005/06, leur part dans le nombre total d'émigrés installés dans la zone OCDE reste modeste (4.8 %).

Il n'est pas surprenant que les pays les plus peuplés (Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana, Kenya, Nigéria et République démocratique du Congo) soient en tête du classement des pays africains d'où proviennent le plus grand nombre d'émigrés, tant en termes de flux qu'en termes d'effectifs. On relève néanmoins des exceptions : de grands pays comme la Tanzanie envoient peu d'émigrés vers les pays de l'OCDE, alors que c'est l'inverse pour de très petits pays comme le Cap-Vert et l'Île Maurice. Le Cap-Vert est un cas unique en la matière. Selon certaines sources, la diaspora capverdienne serait plus nombreuse que la population résidant actuellement dans ce pays, population évaluée à 490 000 personnes par le recensement de 2010. Une grande partie de ces émigrés vivent au Portugal et aux États-Unis. En Afrique, les communautés capverdiennes les plus importantes se trouvent dans d'autres pays lusophones, comme l'Angola et Sao Tomé-et-Principe, mais aussi au Sénégal.

Graphique 7.2. Effectifs d'immigrés (15 ans et plus) nés en Afrique subsaharienne, total et diplômés du supérieur, dans la zone OCDE, 2005/06



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005/06).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932686216>

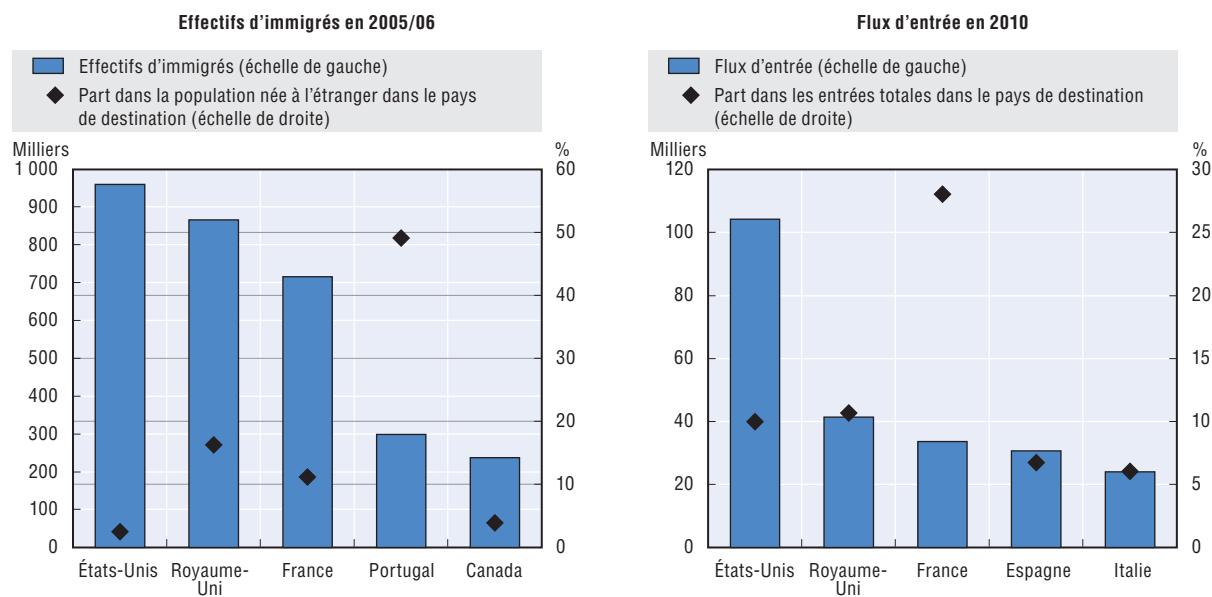
L'Afrique du Sud est en tête des pays d'origine, avec quelque 474 000 émigrés installés dans les pays de l'OCDE, devant le Nigéria (380 000), le Ghana (249 000), l'Éthiopie (248 000) et le Kenya (231 000) (graphique 7.2). Les principaux pays de destination des émigrés sud-africains sont le Royaume-Uni (160 000), l'Australie (90 000), les États-Unis (80 000) et, à un degré moindre, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Les Nigérians et les Ghanéens occupent la deuxième et la troisième places pour le nombre d'émigrés présents dans les pays de l'OCDE. Leurs deux principaux pays de destination sont les États-Unis et le Royaume-Uni, qui absorbent respectivement 48 % et 33 % des émigrés nigérians ainsi que 39 % et 31 % des émigrés ghanéens.

Au total, même si pour la plupart des migrants africains le nombre de pays de destination a augmenté depuis quelques années, les liens historiques entre les populations – notamment un passé colonial commun – et une même langue continuent à

déterminer largement le lieu où ils émigrent (graphique 7.3). Ainsi, le Portugal attire encore la plupart des Angolais (75 %) et des Mozambicains (85 %) ; il en va de même pour la France avec Madagascar (91 %), la Côte d'Ivoire (66 %) et le Sénégal (50 %), comme pour le Royaume-Uni avec le Kenya (51 %) et l'Ouganda (56 %). À eux trois, ces pays accueillent les trois quarts environ (1.8 million) des émigrés subsahariens résidant dans l'Union européenne.

Un examen des flux migratoires récents montre une augmentation de l'immigration subsaharienne en Italie et en Espagne depuis une vingtaine d'années (graphique 7.3). L'Italie est devenue le deuxième pays de destination des Sénégalais et le troisième des Ivoiriens, des Ghanéens et des Nigérians. En Espagne, la progression de l'immigration d'origine subsaharienne est également très marquée avec des entrées importantes en provenance d'Afrique de l'Ouest (en particulier du Mali, du Nigéria, du Sénégal et de Gambie) depuis une dizaine d'années. La crise économique de 2008 et les licenciements qui s'en sont suivis, notamment dans le secteur du BTP espagnol, ont cependant fait fortement baisser l'émigration vers ce pays.

Graphique 7.3. Effectifs d'immigrés (15 ans et plus) et flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne, vers les cinq principaux pays de destination de la zone OCDE



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005/06) ; Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932686235>

Caractéristiques des populations émigrées

S'agissant du sexe et de l'âge, le nombre de femmes émigrées d'origine subsaharienne installées dans les pays de l'OCDE était en 2005/06 très proche de celui de leurs homologues masculins (tableau 7.1). Cette parité est récente, car les flux migratoires au sein du continent africain et de l'Afrique subsaharienne vers la zone OCDE ont été dans le passé à dominante masculine. Les progrès dans l'accès à l'éducation des femmes et l'expansion du secteur des services les ont rendues plus employables localement et à l'étranger, tandis que le développement des réseaux d'émigration féminine a fait baisser le coût de la migration et amélioré l'information sur les possibilités professionnelles à

l'étranger. Dans ces conditions, une proportion significative de femmes partent maintenant de façon indépendante pour satisfaire leurs propres besoins économiques. Elles ne se contentent plus de rejoindre un mari ou d'autres membres de la famille. Toutefois, les pays de l'ouest de l'Afrique subsaharienne se distinguent avec seulement 89 femmes émigrées pour 100 hommes. La part des femmes est particulièrement faible en Mauritanie (41 femmes émigrées pour 100 hommes), en Guinée-Bissau (47), au Sénégal (53) et, dans une moindre mesure, au Mali (61), même si l'écart diminue depuis une vingtaine d'années. À l'opposé, on trouve des pays où le pourcentage de femmes dans l'effectif total des émigrés s'échelonne de 55 à 65 % : Botswana et Namibie, en Afrique australe ; Madagascar, Zambie, Djibouti et Seychelles en Afrique de l'Est ; Gabon et Guinée équatoriale en Afrique centrale.

Une décomposition par âge de la population émigrée venant des pays d'Afrique subsaharienne montre qu'en moyenne, cette population est plus jeune que dans le reste du monde (tableau 7.1) : 17 % de ces émigrés sont âgés de 15 à 24 ans contre 10 % de ceux nés dans les pays de l'OCDE, 12 % des émigrés nés en Asie du Sud, de l'Est ou centrale, et 10 % de ceux nés dans la région MENA. Mais la répartition par âge des émigrés varie beaucoup en fonction de la région d'Afrique subsaharienne dont ils sont originaires. On trouve le pourcentage le plus élevé de jeunes parmi les émigrés nés dans les pays du sud de l'Afrique (19 %) et le plus bas chez les émigrés nés dans les pays d'Afrique de l'Est (13 %). L'augmentation de la part des jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne comparée avec d'autres régions peut s'expliquer en partie par la répartition par âge de la population africaine dans son ensemble. La jeunesse représente actuellement plus de 20 % de la population africaine, contre 18 % dans les autres régions en développement (Asie et Amérique latine) et 13 % en Europe. De plus, alors que la part des jeunes dans la population totale a commencé à diminuer notablement dans les grandes régions en développement et dans le reste du monde depuis le milieu des années 80, ce n'est pas le cas en Afrique subsaharienne où elle est restée très stable. On peut aussi expliquer la part élevée de jeunes émigrés d'Afrique subsaharienne par le grand nombre d'étudiants internationaux venant de cette région pour étudier dans les pays de l'OCDE. Le Nigéria et le Cameroun sont les deux principaux pays d'Afrique subsaharienne dont sont originaires les étudiants internationaux présents dans la zone OCDE, devant le Sénégal et le Kenya.

Tableau 7.1. Caractéristiques des immigrés venant d'Afrique subsaharienne dans la zone OCDE, par sexe, 2005/06

Pourcentage

	Moyennes régionales (non pondérées)			Total régional (pondéré)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15-24	17.0	17.4	17.0	14.8	15.8	15.3
25-64	78.8	77.5	78.3	80.3	78.3	79.3
65+	4.2	5.1	4.7	4.9	6.0	5.4
Faible niveau d'éducation	30.1	38.9	34.7	28.7	34.8	31.7
Diplômés du supérieur	37.2	29.7	33.4	39.7	33.0	36.4
Taux d'émigration – Total	3.1	3.1	3.1	1.0	1.0	1.0
Taux d'émigration – Diplômés du supérieur	15.7	21.5	17.3	13.0	13.8	13.3

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005/06).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932689180>

Au sein de la population émigrée en provenance d'Afrique subsaharienne, en moyenne les personnes très qualifiées représentent une part relativement importante qui a augmenté de 2000 à 2005/06, passant de 32 % à 37 %. Les femmes émigrées ont, en moyenne, un bagage éducatif moindre que les hommes, mais la part des émigrées d'Afrique subsaharienne très qualifiées vivant dans la zone OCDE a augmenté pendant cette période, passant de quelque 28 % à 32 %. On constate d'importantes disparités quant aux niveaux d'éducation parmi les émigrés de la région selon le pays de l'OCDE où ils résident. La part des migrants très qualifiés dépasse 40 % dans les pays anglo-saxons (Australie, Canada, Irlande, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis, plus le Japon). Elle est proche de 50 % dans les anciens pays socialistes², contre 16 % dans les pays d'Europe du nord et du sud, l'Europe continentale se situant entre les deux avec un pourcentage de 26 %. Alors que les émigrants peu qualifiés ont longtemps prédominé dans les migrations vers l'Europe, on y trouve maintenant un nombre croissant de personnes moyennement ou très qualifiées, de sorte qu'aujourd'hui la part des émigrés très qualifiés dépasse de loin ce que l'on observait il y a vingt ou même dix ans. Cette évolution marquée découle à la fois du caractère plus sélectif des politiques d'immigration, qui favorisent les plus qualifiés, et de la part croissante de personnes instruites dans les pays de départ.

Si l'on considère toutefois les résultats sur le marché du travail, la surqualification des immigrés subsahariens pose problème puisqu'un tiers environ des migrants diplômés de l'enseignement supérieur occupent des emplois peu qualifiés (tableau 7.2). Ce phénomène s'accentue nettement depuis 2000, sauf pour les émigrés venant de quelques pays (Congo, Éthiopie, Lesotho, Namibie, Afrique du Sud et Mauritanie) pour lesquels il est stable ou en légère baisse.

Tableau 7.2. **Situation sur le marché du travail des immigrés venant d'Afrique subsaharienne dans la zone OCDE, par sexe, 2005/06**

	Moyennes régionales (non pondérées)			Total régional (pondéré)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d'emploi (%)	70.7	57.2	64.4	72.4	57.9	65.3
Taux de chômage (%)	12.2	18.2	14.7	10.4	14.0	12.0
Taux de participation (%)	80.2	69.1	75.1	80.7	67.3	74.1
Emploi total (milliers)	1 408	1 086	2 494			
Taux d'emploi des diplômés du supérieur (%)	78.7	69.7	75.0	81.6	73.8	78.1
Taux de chômage des diplômés du supérieur (%)	9.9	12.8	11.0	7.2	8.0	7.5
Taux de participation des diplômés du supérieur (%)	87.2	79.5	83.9	87.9	80.2	84.5
Emploi total – Diplômés du supérieur (milliers)	635	462	1 097			
Diplômés du supérieur occupant des emplois peu ou moyennement qualifiés (%)	35.8	38.6	37.3	34.0	33.5	33.8

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2005/06).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932689199>

Taux d'émigration et « fuite des cerveaux »

L'émigration étant assez limitée en moyenne, les taux d'expatriation d'Afrique subsaharienne vers les pays de l'OCDE s'avèrent très faibles (on les calcule en divisant la population expatriée âgée de 15 ans ou plus d'un pays donné par la population née dans ce pays et appartenant à la même tranche d'âge). Si l'on considère l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, le taux d'expatriation vers la zone OCDE était de l'ordre de 0.8 %

en 2000 et de 1 % en 2005/06. Il était le plus élevé dans les petits pays insulaires en développement comme le Cap-Vert, où 28 % de la population âgée de 15 ans et plus vit à l'étranger, ainsi qu'à Sao Tomé-et-Principe (20 %), aux Seychelles (13 %) et à Maurice (10 %).

Un examen des taux d'émigration des personnes les plus qualifiées révèle des points intéressants. En premier lieu, celles originaires d'Afrique subsaharienne sont beaucoup plus susceptibles d'émigrer que les personnes moins qualifiées : en 2005/06, le taux d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur (13.3 %) dépassait de loin le taux global d'émigration (1 %)³. En deuxième lieu, les données disponibles sur l'importance de la « fuite des cerveaux » dans les pays d'Afrique subsaharienne font apparaître de grandes disparités. Les pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés sont la Sierra Leone (un tiers des personnes très qualifiées vivent dans un pays de l'OCDE), le Ghana (30 %) et la Gambie (26 %). En Afrique de l'Est, Maurice, le Malawi et le Zimbabwe souffrent le plus de cette situation (les taux d'expatriation sont supérieurs à un tiers dans tous les cas), devant le Mozambique, la Zambie et la Tanzanie. En revanche, l'exode des cerveaux est relativement limité dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest comme le Burkina Faso (4.1 %), la Guinée (5.4 %), le Niger (5.9 %), le Bénin (7.8 %) et le Gabon (8.1 %).

Entre 2000 et 2005/06, les plus fortes hausses des taux d'émigration des personnes très qualifiées ont été observées au Congo (+25 points de pourcentage), au Zimbabwe (+20 points), au Malawi (+18.8 points), en Zambie (+8.8 points) et, dans une moindre mesure, en Gambie et en Côte d'Ivoire (+6.8 points). Au cours de la même période, les taux d'émigration ont sensiblement diminué dans certains pays, dont le Mozambique (-7.7 points de pourcentage), la Sierra Leone et le Liberia (respectivement -4 et -3.7 points), ces pays étant dans une situation post-conflictuelle.

Dans seulement 28 des 33 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels on dispose de données sur la « fuite des cerveaux », les femmes très qualifiées sont moins susceptibles d'émigrer vers les pays de l'OCDE que leurs homologues masculins. L'écart en faveur des femmes est le plus marqué pour les personnes nées au Malawi (22 points de pourcentage), au Zimbabwe (20 points), en Zambie (14 points) et au Tchad (12 points).

3. Tendances et enjeux futurs

Depuis quelques années, le besoin croissant de travailleurs très qualifiés engendré par les pénuries de main-d'œuvre et le vieillissement des populations influe sur la gestion de l'immigration dans la plupart des pays de l'OCDE. Cela explique en partie l'évolution de l'émigration d'Afrique subsaharienne vers la zone OCDE, émigration qui comprend de plus en plus de personnes moyennement ou très qualifiées.

Cette tendance va probablement se poursuivre et même s'accentuer à l'avenir sous l'effet de la demande, mais aussi de facteurs incitant au départ. Compte tenu de la structure par âge de leurs populations, les pays d'Afrique subsaharienne connaîtront des tensions fortes et durables sur leurs marchés du travail, notamment parce que l'augmentation des populations en âge de travailler s'accompagnera d'une hausse du taux d'activité des jeunes. Cela sera sans doute le cas dans des pays d'Afrique de l'Ouest comme le Nigéria, le Niger, le Mali, le Burkina Faso et le Liberia, ainsi que dans des pays d'Afrique de l'Est comme l'Ouganda, le Rwanda et le Kenya. On prévoit un taux annuel de croissance démographique d'au moins 2 % jusqu'en 2040 avec une proportion de jeunes (0-14 ans) restant supérieure à 40 %. Il y a donc lieu de s'attendre à une hausse du nombre de

candidats à l'émigration à partir de ces pays dans les vingt ou trente prochaines années, surtout parmi les personnes moyennement ou très qualifiées, qui sont plus touchées par le chômage que les moins qualifiées (DIAL, 2007).

Toutefois, la conjonction de la récente crise mondiale et du durcissement des politiques d'immigration dans les pays de l'OCDE, en Europe notamment, est susceptible de décourager les candidats à l'émigration. Il pourrait en résulter une augmentation substantielle des flux migratoires à l'intérieur du continent africain ou au moins leur maintien à des niveaux élevés et l'apparition de nouvelles destinations. On s'attend aussi à une réorientation des flux migratoires dans certaines parties du continent, les pays en forte croissance, comme le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Gabon, attirant de plus en plus d'émigrés. Les personnes qualifiées, en particulier celles confrontées à l'incertitude économique dans leurs pays, pourraient bien considérer ces économies en forte expansion comme des substituts réalistes à l'Europe, aux États-Unis et aux pays du Golfe persique. On constate déjà, depuis le début des années 90, une poussée de l'émigration en provenance du reste de l'Afrique vers certains pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique Australe (CDAA) : l'Afrique du Sud a reçu un nombre croissant de migrants venant de divers pays de la région subsaharienne, à savoir du Congo, du Mali, du Ghana, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Zaïre, du Kenya et de l'Ouganda ; le Botswana accueille de plus en plus de Zimbabwéens sans papiers, etc. Cette vague sans précédent de nouveaux émigrés a parfois entraîné une montée de la xénophobie dans les populations locales, comme on l'a vu lors des événements dramatiques de mai 2008 en Afrique du Sud⁴. Les nouveaux pays d'Afrique devenus attractifs vont donc devoir mieux comprendre et gérer ces flux migratoires croissants afin d'en faire une force supplémentaire dans la poursuite de leur essor.

La probable augmentation de l'émigration en provenance d'Afrique subsaharienne appelle aussi des formes nouvelles et plus efficaces de coopération internationale afin de réduire ses coûts et maximiser ses avantages pour le développement et, à plus long terme, réduire l'incitation à émigrer. Il incombe aux pays africains de départ de trouver eux-mêmes une partie des solutions à ces problèmes. Il est indispensable d'apporter un soutien déterminé au développement de l'agriculture (qui reste le principal secteur d'absorption de la main-d'œuvre), mais il doit s'accompagner de politiques macroéconomiques saines et d'une bonne gouvernance afin d'attirer les investissements directs étrangers et de promouvoir la création d'emplois sur les marchés du travail urbains. Jusqu'à présent, la plupart des pays africains ne sont pas vraiment parvenus à réaliser ces objectifs et, plus généralement, à résoudre les problèmes liés à l'émigration. Ainsi, même si l'on reconnaît que les transferts de fonds des émigrés et le potentiel des diasporas africaines contribuent au développement, on ne fait pas encore assez pour mettre l'émigration au service de ce développement. Toutefois, des progrès ont été réalisés ces dernières années. Au Sénégal, par exemple, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger a été restructuré en 1993 pour améliorer la situation des nationaux expatriés et les inciter à s'impliquer dans le développement socio-économique de leurs communautés d'origine. Au total, plus de dix pays africains (dont l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Nigéria, le Rwanda et la Sierra Leone) ont créé des institutions liées à la diaspora et des ministères spécialement chargés de coordonner les questions en rapport avec la conduite du développement par la diaspora (Adepoju, 2010). Ces structures sont encore nouvelles et de portée limitée, mais, avec une formation adéquate et des ressources supplémentaires, leurs responsables pourraient être en mesure de concevoir des stratégies appropriées.

La diaspora de l'Afrique subsaharienne, prise dans son ensemble, constitue indéniablement un capital international et une organisation sociale, faite de « réseaux, de normes et de confiance, de nature à faciliter une coordination et une coopération d'intérêt mutuel » (Putnam, 1993), tout en concourant à la réalisation d'objectifs comme le développement économique et la stabilité sociopolitique. Mais il reste à savoir si elle est désireuse de participer au développement des pays d'origine. La réponse dépend à la fois de la situation de ces derniers et des circonstances de l'émigration, lesquelles conduisent parfois les émigrés à distendre à la longue les liens avec leur communauté d'origine.

Notes

1. Sauf mention contraire, tous les chiffres figurant dans cette section sont tirés d'un document des Nations Unies intitulé *Rapport international 2009 sur les migrations : une évaluation globale* (Nations Unies, ST/ESA/SER.A/316), Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales/Division de la population (2011).
2. Le nombre d'émigrés subsahariens est très faible dans ces pays.
3. Ces chiffres sont des moyennes pondérées. Le taux d'émigration total non pondéré de l'ASS est de 3 % et la moyenne non pondérée des taux d'émigration des plus qualifiés de 17 %.
4. Le 12 mai 2008, une série d'émeutes a éclaté dans le bidonville d'Alexandra (au nord-est de Johannesburg) ; les Sud-Africains s'en sont pris à des émigrés du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe, tuant deux personnes et en blessant 40 autres.

Gubert Flore, Senne J.N. (2012)

Afrique subsaharienne

In : Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants

Paris : OCDE, 311-321

ISBN 975-92-64-17805-2